

LA VIGNETTE « ÉCOLOGIQUE » ALLEMANDE

L'ACA répond à vos questions

► À quoi ressemblent ces vignettes ?



Il existe une vignette de couleur verte, une jaune et une rouge. La couleur de la vignette dépend du taux d'émission de gaz polluants du véhicule, classés selon des seuils définis dans les textes légaux.

► Depuis quand le dispositif existe-t-il ?



Depuis mars 2007, les autorités allemandes peuvent créer des "Umweltzone" (zones environnementales). La circulation dans ces zones est conditionnée par l'apposition d'une vignette écologique "Feinstaubplakette" ou "Umweltplakette".

► Où s'applique-t-elle ?



Uniquement en Allemagne, et seulement dans les municipalités qui ont adopté ce système.

► Qui est concerné ?



Sont concernés: les véhicules automobiles (particuliers et utilitaires), les camions et autobus, qu'ils soient immatriculés en Allemagne ou à l'étranger.

► Y a-t-il des exonérations ?



Oui, pour les ambulances, les véhicules prioritaires, les services des ordures ménagères, les véhicules de transports de personnes handicapées, les 2 et 3 roues, les quads, les tracteurs et les véhicules de collections.

► Comment reconnaître une zone environnementale ?



Elles sont signalées par des panneaux portant la mention "Umweltzone", complétés par un panneau portant la mention "frei" et indiquant la couleur des vignettes autorisées à circuler dans la zone.

► Quelles sont les villes concernées ?



Le site du Ministère de l'Écologie allemand (Umweltbundesamt) permet la consultation des zones concernées : www.ac-a.fr/umweltbundamst

► Est-elle valable sur tout le territoire ?



Elle peut s'utiliser dans chacune des villes ayant mis en place des zones environnementales.

► Comment se procurer une vignette écologique ?

- en ligne, depuis le site des villes ayant instauré ce dispositif ou depuis www.ac-a.fr/vignetteDE ;
- en Allemagne, en vous rendant auprès des organismes de contrôle technique, certains garages agréés ou les services d'immatriculation allemands.

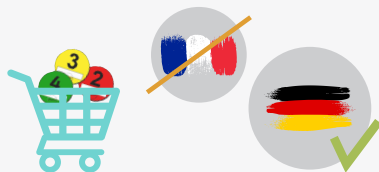


► Combien ça coûte ?



Le coût de la vignette varie de 5 € à 10 €.

► Peut-on l'acheter en France ?



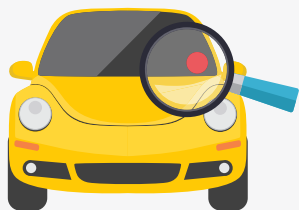
Non. La vente des vignettes est strictement réservée aux organismes allemands, aucun autre organisme étranger ne dispose de cette prérogative.

► La vignette "Crit'Air" est-elle valable en Allemagne ?



Ça dépend. Les villes de Karlsruhe, Fribourg et Pfinzthal acceptent l'utilisation des vignettes dites "Crit'Air" françaises des classes 0 à 3 depuis juin 2022, alors que d'autres localités allemandes ne les admettent pas.

► Où apposer la vignette ?



La vignette écologique doit être apposée de manière visible sur le pare-brise du véhicule et ne pas gêner la visibilité du conducteur

► Combien de temps est-elle valide ?



La vignette ne prévoit pas de durée de validité. Pour autant, il est nécessaire d'acheter une nouvelle vignette en cas de transfert d'immatriculation de votre véhicule ou si la vignette se révèle illisible (couleur délavée par exemple).

► Quelles sont les sanctions encourues si je n'ai pas la vignette alors qu'elle est obligatoire ?



En cas de défaut de vignette ou de vignette non conforme (non correspondance entre la plaque d'immatriculation et la vignette), vous risquez une **amende de 100 €**.